



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Tabagisme

Question écrite n° 38439

Texte de la question

M Serge Charles attire l'attention de M le ministre delegue aupres du ministre de l'equipement, du logement, de l'aménagement du territoire et des transports, charge des transports, sur la necessite de proceder a une nouvelle etude de la composition des trains, et notamment de la repartition entre compartiments « fumeur » et « non fumeur ». Prenant en effet conscience, grace aux differentes campagnes menees sur ce theme, des mefaits du tabac, de plus en plus de Francais cessent de fumer. Des lors, dans chaque train, le nombre de compartiments « non fumeur » se revele insuffisant et certaines personnes se voient donc contraintes de voyager dans des compartiments destines a accueillir des fumeurs. Aussi, afin de permettre a chacun de voyager dans des conditions agreables, apparait-il souhaitable de prendre les mesures imposees par cette evolution. Il lui demande de bien vouloir lui preciser quelle suite il entend reserver a cette suggestion.

Données clés

Auteur : [M. Charles Serge](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 38439

Rubrique : Tabac

Ministère interrogé : transports

Ministère attributaire : transports

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 mars 1988, page 1349